

Liste des espèces déterminantes : Lépidoptères Rhopalocères et Zygènes

Liste actualisée et validée en CSRPN du 15 décembre 2017

Rappel : par espèce déterminante, on entend une espèce qui participe de façon déterminante à la justification de l'existence d'une ZNIEFF au niveau de son contenu et de sa délimitation.

Préambule

Contrairement à la doctrine qui a prévalu jusqu'à la mise à jour de cette liste, les espèces de Lépidoptères présents sur cette liste pourront être à l'origine de la délimitation d'une ZNIEFF.

Dans la grande majorité des cas, la création ou la réactualisation d'une ZNIEFF sera néanmoins fondée sur la présence de cortèges cohérents d'espèces déterminantes ou d'habitats déterminants spécifiques (prairies, pelouses sèches...).

On veillera enfin à s'assurer que les secteurs retenus hébergent réellement la ou les espèces concernées et ce de manière durable (présence d'une plante et/ou autre espèce hôte). Cela ne signifie pas que l'espèce doit être présente en effectifs constants d'année en année, mais simplement que l'on doit être certain que les conditions écologiques favorables à son maintien subsistent depuis au moins cinq ans.

Méthode d'établissement de la liste

La liste a été élaborée sur la base des critères spécifiés dans les guides méthodologiques édités par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) en 2004¹ puis 2014².

Une analyse exhaustive des taxons au regard de ces critères, réalisée par Franck Fauchoux, a constitué la base des réflexions du groupe de travail régional à l'origine de cette liste.

1. Analyse de l'ensemble des 146 espèces connues actuellement et historiquement en région au travers des critères suivants :

- Rareté (noté 0/1)

La rareté s'exprime par l'aire de répartition, la densité des stations en son sein et l'importance de la population de ces stations. Ce facteur est déterminant de la fragilité d'une espèce lorsqu'il y a risque d'extinction ou de réduction significative de son aire, de ses stations ou des populations de ses stations.

Une espèce est considérée comme « rare » quand :

- son aire de répartition est peu étendue ;
- la densité des stations au sein de l'aire est faible ;
- la taille des populations dans ces stations est faible.

Le niveau de rareté a été déterminé au niveau régional à **dire d'expert**, notamment à partir de « référentiels » existants à l'échelon des trois départements suivants : Cher, Indre et Loiret.

- Menace (noté 0 à 4)

La liste rouge régionale des papillons élaborée en 2007³ a été utilisée pour qualifier le degré de menace des

1 ELISSALDE-VIDEMENT L., HORELLOU A., HUMBERT G., MORET J., 2004.- Guide méthodologique sur la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Mise à jour 2004. Coll. Patrimoines Naturels . Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris - 73 p.

2 HORELLOU A., DORE A., HERARD K. & SIBLET J.-Ph., 2013. - Guide méthodologique pour l'inventaire continu des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en milieu continental. - MNHN-SPN. 110 p.

3 LEVEQUE A., FAUCHEUX F. (coord.), 2007. Liste rouge des lépidoptères de la région Centre : 329-357, in Nature Centre, Conservatoire botanique

espèces. Le groupe de travail a fait le choix de donner un poids prépondérant à ce critère dans le choix final des espèces déterminantes de ZNIEFF.

- Statut de protection (noté 0/1)
- Limite d'aire / aire disjointe (noté 0/1)

Par leur position en limite d'aire de répartition, certaines espèces voient leur assise génétique affaiblie (en particulier lorsqu'il s'agit d'une régression), augmentant ainsi leur vulnérabilité. Peuvent être également incluses sous ce terme des espèces en situation de marginalité biogéographique. Des espèces présentes dans une ZNIEFF située en limite de leur aire de répartition peuvent donc être considérées comme déterminantes, même si elles ne répondent pas aux critères de menace et de rareté. Il en est de même pour les espèces à aire disjointe. La situation de chaque espèce a été analysée au regard de sa répartition en France.

2. Attribution d'une note globale et d'un seuil de statut déterminant / adaptation des statuts à dire d'expert

Les notes de chaque critère ont été additionnées pour attribuer à chaque espèce une note sur 7 (= note maximale). Le groupe de travail régional a attribué le statut d'espèce déterminante à toutes les espèces dont la note est supérieure ou égale à 3.

Une discussion à dire d'expert a conduit à supprimer ou repêcher des espèces, essentiellement pour leur caractère indicateur d'habitats patrimoniaux. Par ailleurs, pour certaines espèces, le statut déterminant de ZNIEFF a été attribué sous conditions (cf. liste).

3. Filtrage des résultats par les pré-requis au statut déterminant édictés par le MNHN

La méthodologie MNHN pose des conditions à l'attribution du statut déterminant, qui sont également applicable aux espèces de la liste nationale de référence. Les conditions suivantes ont donc été étudiées pour les espèces retenues :

- Indigénat : seules les espèces considérées comme appartenant à la faune locale peuvent être considérées comme déterminantes ;
- Niveau taxonomique de description : les taxons déterminants ne peuvent relever que du niveau espèce (ou sous-espèce) ;
- Occupation territoriale (ou « fidélité ») : ne peuvent être retenues que les espèces fréquentant régulièrement la région (ce qui exclut les espèces occasionnelles ou accidentelles).
- Statut biologique : le statut reproducteur en région doit être privilégié. Un insecte migrateur ne peut être considéré déterminant sur une ZNIEFF de type I que s'il s'y reproduit.
- Fréquence d'observation : les espèces revues récemment sont à privilégier. Pour les ZNIEFF validées entre 2013 et 2025, une donnée est considérée comme récente si elle est postérieure à 2001 (soit 12 ans d'antériorité). La date de 2001 a donc été retenue.

L'application de ces derniers filtres a conduit à proposer au CSRPN une liste de 63 espèces.

Néanmoins, les membres du groupe de travail régional ont souhaité maintenir dans une liste complémentaire les espèces répondant aux critères appliqués lors des étapes 1 et 2 mais non revues récemment. Ces 14 espèces intégreront la liste des espèces déterminantes si des populations sont retrouvées en région.

4. Discussion et validation en CSRPN (15 décembre 2017)

La discussion a essentiellement porté sur la formulation des conditions de déterminance.

La liste actualisée d'espèces déterminantes de Lépidoptères Rhopalocères et Zygènes du Centre-Val de Loire comprend 63 espèces.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Conditions de détermination
ZYGAENIDAE		
<i>Rhagades pruni</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Procris du Prunellier	
<i>Jordanita globulariae</i> (Hübner, 1793)	Turquoise des Globulaires	
<i>Adscita statices</i> (Linnaeus, 1758)	Turquoise de la Sarcille	si population en effectifs élevés
<i>Aglaope infausta</i> (Linnaeus, 1767)	Zygène des Épines	
<i>Zygaena sarpedon</i> (Hübner, 1790)	Zygène du Panicaut	
<i>Zygaena minos</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Zygène diaphane	
<i>Zygaena carniolica</i> (Scopoli, 1763)	Zygène du Sainfoin	sur habitat naturel
<i>Zygaena fausta</i> (Linnaeus, 1767)	Zygène de la Petite coronille	
<i>Zygaena osterodensis</i> Reiss, 1921	Zygène de la Jarosse	
<i>Zygaena loti</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Zygène de la Faucille	
<i>Zygaena viciae</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Zygène du Mélilot	
<i>Zygaena ephialtes</i> (Linnaeus, 1767)	Zygène de la Coronille	sur habitat naturel
<i>Zygaena transalpina</i> (Esper, 1780)	Zygène de l'Hippocrépide	sur pelouse calcicole
<i>Zygaena loniceræ</i> (Scheven, 1777)	Zygène des bois	
HESPERIIDAE		
<i>Spialia sertorius</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Hespérie des Sanguisorbes	
<i>Pyrgus armoricanus</i> (Oberthür, 1910)	Hespérie des Potentilles	
<i>Pyrgus serratulae</i> (Rambur, 1839)	Hespérie de l'Alchémille	
<i>Carterocephalus palaemon</i> (Pallas, 1771)	Hespérie du Brome	
<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	Miroir	
<i>Hesperia comma</i> (Linnaeus, 1758)	Virgule	
PIERIDAE		
<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	Gazé	si population en effectifs élevés
<i>Euchloe crameri</i> Butler, 1869	Piéride des Biscutelles	
<i>Colias alfacariensis</i> Ribbe, 1905	Fluoré	sur pelouse calcicole
RIODINIDAE et LYCAENIDAE		
<i>Hamearis lucina</i> (Linnaeus, 1758)	Lucine	
<i>Satyrium acaciae</i> (Fabricius, 1787)	Thécla de l'Amarel	
<i>Satyrium w-album</i> (Knoch, 1782)	Thécla de l'Orme	
<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais	
<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	Argus frêle	
<i>Glaucopsyche alexis</i> (Poda, 1761)	Azuré des Cytises	
<i>Phengaris alcon</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Azuré de la Gentiane pneumonanthe	
<i>Phengaris arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du Serpolet	
<i>Phengaris teleius</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la Sanguisorbe	

<i>Pseudophilotes baton</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré du Thym	
<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré des Anthyllides	
<i>Lysandra coridon</i> (Poda, 1761)	Argus bleu-nacré	sur pelouse calcicole
<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste	sur pelouse calcicole
<i>Plebejus argus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré de l'Ajonc	
<i>Plebejus idas</i> (Linnaeus, 1760)	Azuré du Genêt	
<i>Plebejus argyrognomon</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré des Coronilles	sur habitat naturel
NYMPHALIDAE		
<i>Lasiommata maera</i> (Linnaeus, 1758)	Némusien, Ariane	
<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante	
<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1760)	Céphale	sur pelouse calcicole
<i>Erebia aethiops</i> (Esper, 1777)	Moiré sylvicole	
<i>Erebia medusa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Moiré franconien	
<i>Minois dryas</i> (Scopoli, 1763)	Grand Nègre des bois	
<i>Arethusana arethusa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mercure	
<i>Chazara briseis</i> (Linnaeus, 1764)	Hermite	
<i>Hipparchia semele</i> (Linnaeus, 1758)	Agreste	
<i>Hipparchia fagi</i> (Scopoli, 1763)	Sylvandre	
<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant	
<i>Speyeria aglaja</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Nacré	
<i>Fabriciana adippe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Moyen Nacré	
<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	Nacré de la Sanguisorbe	
<i>Boloria selene</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Collier argenté	
<i>Boloria euphrosyne</i> (Linnaeus, 1758)	Grand collier argenté	
<i>Limenitis populi</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Sylvain	
<i>Nymphalis antiopa</i> (Linnaeus, 1758)	Morio	En contexte forestier
<i>Melitaea diamina</i> (Lang, 1789)	Mélitée noirâtre	
<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mélitée des Centaurées	
<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1778)	Mélitée orangée	
<i>Melitaea parthenoides</i> Keferstein, 1851	Mélitée de la Lancéole	
<i>Euphydryas maturna</i> (Linnaeus, 1758)	Damier du Frêne	
<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise	

Liste complémentaire (espèces non déterminantes en l'absence de populations revues en région)

<i>Carcharodus floccifer</i> (Zeller, 1847)	Hespérie de la Bétoine
<i>Pyrgus alveus</i> (Hübner, 1803)	Hespérie du Faux-Buis
<i>Pyrgus cirsii</i> (Rambur, 1839)	Hespérie des Cirsés
<i>Pyrgus onopordi</i> (Rambur, 1839)	Hespérie de la Malope
<i>Pyrgus carthami</i> (Hübner, 1813)	Hespérie du Carthame
<i>Satyrrium spini</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Thécla des Nerpruns
<i>Polyommatus thersites</i> (Cantener, 1835)	Azuré de L'Esparcette

<i>Polyommatus escheri</i> (Hübner, 1823)	Azuré de l'Adragant
<i>Coenonympha hero</i> (Linnaeus, 1760)	Mélibée
<i>Coenonympha tullia</i> (O.F. Müller, 1764)	Fadet des tourbières
<i>Coenonympha oedippus</i> (Fabricius, 1787)	Fadet des Laïches
<i>Hipparchia statilinus</i> (Hufnagel, 1766)	Faune
<i>Fabriciana niobe</i> (Linnaeus, 1758)	Chiffre
<i>Melitaea aurelia</i> Nickerl, 1850	Mélitée des Digitales